

**Procès - Verbal
de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 15 Février 2014**

L'an deux mil quatorze et le quinze février à neuf heures

Les membres de l'ASGM se sont réunis en assemblée générale sur l'ordre du jour suivant

1. Rapport moral
2. Rapport sportif
3. Rapport financier
4. Modification des statuts
5. Création d'une commission de discipline
6. Renouvellement des trois membres sortants

Le quorum n'étant pas atteint, la séance est suspendue jusqu'à 10 heures

58 membres sont présents ou représentés

A dix heures, la séance reprend Bernard SAMET préside l'assemblée et Myriam BASSELIER assure le secrétariat.

Bernard SAMET annonce qu'il démissionne des fonctions de Président car le temps est venu de passer la main et qu'il souhaite désormais jouer au golf et se consacrer à sa famille.

Puis il déclare la séance ouverte.

Jacques RENAUDIE lance la discussion sur une tenue tardive de l'assemblée et les obligations statutaires de l'assemblée dans les deux mois précédant la fin de l'année.

Une discussion s'en suit sur le bien fondé d'une tenue postérieurement à la clôture de l'exercice pour présenter les comptes ; Jacques RENAUDIE soutient que l'aspect financier est accessoire et qu'on peut approuver des comptes en cours d'exercice.

Bernard SAMET donne ensuite des informations sur les travaux et l'état du terrain et les derniers investissements qui ont été réalisés par le CONSEIL GENERAL

Il donne les références du nouveau site internet (<http://www.asgolfmartinique.com>) et explique pourquoi il a été mis fin à l'ancien (<http://www.as-golf-martinique.com>) qui était trop coûteux.

Il donne lecture du rapport moral.

Concernant le rapport sportif :

Bernard SAMET explique les modifications des calendriers des compétitions notamment à cause de l'état du terrain en mauvais état

Concernant le rapport financier :

Sophie THEAS et Marc-Antoine DUBUC donnent les explications sur les comptes annuels et sur le budget qui est de l'ordre de 60.000 euros

Le bilan et les comptes sont examinés,

Jacques RENAUDIE indique ne pas avoir été informé de l'aide allouée pour le ECGA.

Il dit ne pas être ni prévenu ni convoqué à l'assemblée qui s'est tenue sous l'égide non pas de l'association mais de la ligue.

Il se plaint que les informations ne circulent pas bien.

Il est redit officiellement que chaque sélectionné ECGA a droit à une aide pour y participer. Il est convenu cependant qu'il faut plus de communication entre le bureau et les membres et aussi le comité sportif.

Sophie THEAS donne toutes les informations sur les comptes notamment sur le coût des compétitions et sur le coût de la soirée ASGM.

Daniel BOUILLON propose également que les membres soient invités à donner leur avis sur la soirée et ses modalités. La proposition est retenue par le bureau. Toutes les propositions sont les bienvenues.

Yves DULAC rappelle qu'il serait bien de faire coïncider compétition et soirée.

Marc Antoine DUBUC donne ensuite des explications sur les détails de comptes et de charges notamment. Il est donné indication des soldes bancaires qui s'élèvent tout confondus à 9.204,18 € au 31/12/2013 et 14.288,29 € à ce jour.

Puis il est passé au vote des résolutions

1^{ère} résolution – Sur les comptes

L'assemblée générale approuve les comptes 2013

Jacques RENAUDIE s'abstient pour lui et les deux membres qu'il représente
La résolution est **adoptée** par tous les autres membres présents

* * *

Marc Antoine DUBUC présente le budget prévisionnel qui est proposé à 51.840€, il donne des explications sur l'évolution du budget.

Un des membres se plaint de l'absence de sponsors et de la nécessité d'en trouver davantage.

Sylvie DIETRICH qui est en charge de ses recherches, passe beaucoup de temps à rechercher des sponsors et donne des explications sur les difficultés qu'elle rencontre.

Marc Antoine DUBUC explique également que les dons des sponsors ne figurent pas dans les comptes mais l'an prochain le nouveau logiciel permettra de les valoriser.

2^{ème} résolution – Approbation du budget à l'unanimité

* * *

Il est passé à l'examen des deux modifications statutaires proposées.

Bernard SAMET explique la demande de modification des statuts.

1°) L'extension de l'objet à la vente de produits logotés

Jacques RENAUDIE se plaint des tailles des polos Yves DULAC précise que lors de la réunion des CRGM, il a été décidé d'essayer de normaliser les tailles mais que c'est difficile.

Philippe LABROUSSE explique les difficultés d'obtenir des produits normalisés à des prix compétitifs.

La modification mise au vote est adoptée à l'unanimité

2°) Modification Article 14 pour la tenue de l'Assemblée Générale annuelle

Bernard SAMET donne lecture du texte

« Dans les deux mois suivant la clôture de l'exercice »

Jacques RENAUDIE conteste que l'on doive tenir une Assemblée Générale après avoir eu les comptes. Pour lui, ce n'est pas nécessaire d'avoir des comptes pour approuver les dépenses et discuter les budgets.

La nouvelle rédaction est adoptée

Vote :

**Jacques RENAUDIE est contre ainsi que 2 pouvoirs
La résolution est adoptée par tous les autres membres**

* * *

Commission de discipline

Le président rappelle les circonstances qui poussent l'association à proposer une commission de discipline.

Il donne lecture du projet de rédaction. Une nouvelle rédaction est proposée pour permettre une décision collégiale en nombre impair de décisionnaires.

Article 18

Elle est composée au moins du Président et du capitaine des jeux de l'AS et d'un autre membre de l'association.

Sa mission est de statuer sur toutes les mesures disciplinaires survenues lors des compétitions organisées par l'AS (hors les compétitions officielles de la FFG qui restent sous le couvert de la ligue) et tout manquement à l'étiquette.

Elle a pour but de régler les litiges sur le plan sportif en accord avec les membres de la commission sportive de l'AS.

Procédure : Le (ou les) membre(s) incriminé(s) est (sont) avisé(s), par lettre recommandée, des faits retenus contre lui (eux) et de la sanction encourue, pour être entendu lors de la réunion à laquelle il(s) est (sont) convoqué(s).

Sanctions : Après avoir entendu le (ou les) membre(s) incriminé(s), qui peu(ven)t se faire assister par un membre de son (leurs) choix, adhérent de l'AGSM, la commission peut prononcer une des sanctions suivantes :

- *Avertissement verbal*
- *Avertissement écrit*
- *Blâme*
- *Et suivant cas de gravité, prononcer une suspension temporaire ou exclusion des compétitions organisée par l'AS, voir la radiation.*

L'article 18 actuel devient le 19.

Vote :

La résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

Bernard SAMET rappelle qu'Alain HELYE et Denis TURLAY sont démissionnaires, le premier pour ne pas avoir renouvelé son adhésion en 2013 et le second pour n'être venu que deux fois aux réunions du bureau.

Pour déterminer le 3^e membre du bureau sortant (tiers sortants), il est procédé au tirage au sort

Gabriel BERANGER procède au tirage au sort et c'est le nom de Josiane DUPONT qui est sélectionné.

Sont candidats

- Max VERNON
- Josiane DUPONT
- Bruno TAILLÉ
- Damien NOLAN

Il est procédé au vote à bulletins secrets

Sont élus

Josiane DUPONT avec 50 voix

Damien NOLAN avec 31 voix

Bruno TAILLÉ avec 20 voix

Un bulletin est nul

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.30 heures

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par le Président et le Secrétaire

Bernard SAMET

Myriam BASSELIER